



POLITIQUE « PRIX ÉQUITABLE »

CONTEXTE et ENJEUX :

Depuis 2023, le cours du cacao a augmenté de manière spectaculaire, atteignant +400% sur 21 mois. Cette flambée des prix est due à une baisse significative de la production causée par des événements climatiques extrêmes, affectant principalement les récoltes en Afrique de l'Ouest, en particulier le Ghana et la Côte d'Ivoire qui représentent 57% de la production mondiale.

Selon l'ICCO, la production mondiale de cacao pour la saison 2022-2023 était estimée à 5 millions de tonnes alors que sur la saison 2023-2024, elle aurait chuté de 14%, atteignant 4,382 millions de tonnes.

Pour mieux comprendre l'impact des fluctuations des marchés, il faut tout d'abord comprendre la structure d'une filière cacao, divisée en trois parties :

1. **Partie amont** : Plantation, récolte, fermentation et séchage des fèves de cacao, Les exploitations des principaux pays producteurs mesurent entre 2 et 5 hectares.
2. **Partie aval primaire** : Transformation des fèves brutes pour l'industrie chocolatière (nettoyage, séchage, torréfaction, décorticage et broyage).
3. **Partie aval secondaire** : Production de chocolat et autres sous-produits.

Plus de 90 % de la production mondiale de cacao provient d'environ 5 à 6 millions de petits exploitants agricoles¹.

Dans ce contexte, la sécurisation des revenus et l'investissement dans des outils de transformations des pratiques agricoles reste difficile pour les producteurs de cacao. Pour tenter de palier à ceci, et à la suite de la définition de prix de référence pour un revenu vital dans leurs pays, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont mis en place des mécanismes pour garantir un prix minimum aux producteurs, impliquant le versement d'une prime de revenu vital (LID) de 400 dollars par tonne, payée par tous les acheteurs.

Chez Valrhona, nous sommes conscients que ces réglementations autour des prix ne suffisent pas pour garantir un niveau de vie décent au sein des communautés de producteurs avec lesquels nous travaillons, et nous agissons en ce sens.

ENGAGEMENT COLLECTIF :

SIGNATURE DE L'IFCD - INITIATIVE FRANÇAISE POUR UN CACAO DURABLE

Nous sommes partie prenante de l'Initiative française pour un cacao durable qui réunit 64 entreprises membres du syndicat du Chocolat, le Gouvernement, les ONG et les instituts de recherche de la filière cacao et chocolat en France. En 2022, la signature de cette plateforme s'inscrit dans la lignée des démarches engagées dans d'autres pays européens telles que Beyond Chocolate (Belgique), Gisco (Allemagne), Swisco (Suisse) et Disco (Pays-Bas).

Conscients des enjeux sociaux, économiques et environnementaux complexes et profonds de la filière cacao, nous voulons travailler collectivement et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur du cacao français pour rendre nos actions plus efficaces. Ainsi, les signataires de l'initiative s'engagent conjointement sur trois objectifs concrets définis dans le temps :

1. Améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles, afin qu'ils puissent atteindre un revenu décent (au sens du "Living Community of Practice") au plus tard d'ici à 2030, en collaboration avec les pays producteurs

2. Mettre fin aux approvisionnements en cacao issu de la déforestation d'ici 2025
3. Accélérer la lutte contre le travail des enfants dans les approvisionnements de la filière française d'ici 2025.

ENGAGEMENTS et MOYENS ADDITIONNELS MIS EN ŒUVRE CHEZ VALRHONA :

1- PRIX POUR UN REVENU DECENT

Nous reconnaissons que le revenu décent est un droit humain fondamental et qu'il est à la base de changements durables au sein des filières cacao.

Le revenu décent est défini comme "le revenu annuel net nécessaire à un ménage résidant dans un endroit donné pour assurer un niveau de vie décent à tous les membres de ce ménage. Les composantes d'un niveau de vie décent comprennent : la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris des réserves en cas d'imprévu" (Living Income Community of Practice 2020).

Pour répondre à cette obligation de respect des droits humains, nous avons choisi de commencer par comparer nos prix avec le Prix de Référence pour un Revenu Vital ou Living Income Reference Price (LIRP) lorsque celui-ci existe dans nos origines de sourcing. Le LIRP est un outil crucial et doit contribuer à l'atteinte d'un revenu décent pour le producteur.

La recherche d'un prix plus juste est au cœur des préoccupations de Valrhona. Nous nous engageons depuis de nombreuses années auprès de nos partenaires en définissant ensemble des primes, dites compensatoires, pour assurer un revenu supérieur au prix du marché pour les producteurs de nos filières.

2- CERTIFICATION INTERNATIONALE EN COMMERCE ÉQUITABLE

Pour venir compléter notre démarche et faire un pas de plus vers l'établissement d'un revenu décent chez nos partenaires producteurs, nous avons décidé de nous positionner en tant que partenaire équitable.

A horizon 2030, nous allons faire évoluer nos contrats d'achats auprès de l'intégralité de nos fournisseurs partenaires et travailler ensemble dans le cadre des référentiels de commerce équitable reconnu internationalement (tels que Fairtrade Max Havelaar ou Fair for Life). En particulier, cela engage Valrhona à respecter le versement d'un prix plancher ou prix minimum et le versement d'une prime de développement auprès des organisations de producteurs.

En effet, selon une étude commissionnée par Fairtrade⁴, le prix minimum du commerce équitable empêche certains des impacts négatifs sur les droits de l'Homme liés à la baisse des prix et aux fluctuations des prix, tandis que la prime du commerce équitable contribue à un niveau de vie plus élevé. Un niveau de vie globalement plus élevé favorise la réalisation d'autres droits, notamment l'éducation et la santé.

Cette double mécanique, cependant, n'est parfois pas suffisante pour garantir un revenu décent. La productivité, la qualité des services publics du pays concerné, les revenus complémentaires du foyer et la taille de la parcelle sont autant de facteurs à prendre en compte.⁵

La définition d'un prix juste, correspondant aux exigences des certifications de commerce équitable et en collaboration avec nos partenaires, est fondamental et

constitue la première étape pour permettre le versement d'un revenu décent aux producteurs.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE 2030 :

100% des achats de fèves de cacao seront certifiés sur la base de standards de commerce équitable internationalement reconnus : tels que Fairtrade et Fair for Life.

NOS AVANCEES 2024 :

ACHAT DE CACAO :

Durant une période exceptionnelle où le cours du cacao a connu une hausse jusqu'à +400% sur 21 mois, afin d'assurer la pérennité de la filière, nous avons continué à maintenir notre proximité avec nos partenaires et à verser des primes à nos producteurs variant par origine selon des critères de qualité, niveau de traçabilité et respect de l'environnement.

ACHAT DE CACAO CERTIFIE COMMERCE EQUITABLE :

En 2024, nous avons achetés 30% de nos volumes d'achats de fèves de cacao certifiés commerce équitable. Ces fèves proviennent de nos partenaires en Côte d'Ivoire, République Dominicaine, Pérou et Bolivie certifiées Fairtrade.